

L'ACSO LANCE UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR UN TIERS LIEU

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) initie un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour développer sur son territoire un tiers lieu destiné au co-travail pour des petites entreprises, des entrepreneurs ou des travailleurs indépendants, leur offrant à la fois un accès à des ressources et des possibilités de rencontres et d'échanges de savoirs et de compétences. Les porteurs de projet locaux ou les personnes souhaitant s'impliquer dans le développement de cet espace de travail collaboratif, créatif et innovant ont jusqu'au 11 septembre 2020 pour transmettre leur dossier à l'ACSO.

La volonté de la collectivité en lançant cet AMI est d'identifier les offres de services, d'activités et d'animations proposés par les acteurs locaux, de définir un lieu d'implantation et d'en organiser les aménagements et l'équipement en matériels. L'éventail des possibilités de projets est très ouvert afin de favoriser la créativité des candidats. Les projets peuvent ainsi concerner l'hébergement d'indépendants, de très petites et petites entreprises, d'activités artisanales ou d'artisans d'art, la mise à disposition d'espaces d'accompagnement, de conseil ou de médiation proposant des services de découverte ou de formation à l'usage du numérique. Le tiers lieu peut également offrir un laboratoire vivant, d'usages ou de données, destiné à faciliter la réalisation d'expérimentations s'appuyant sur des méthodes d'intelligence collective. Les propositions peuvent même inclure des espaces dédiés à la vie sociale (lieu culturel, commerce, café par exemple) ou à l'accueil de séminaires et de conférences, à l'organisation d'événements ou de projets culturels et artistiques.

Les projets seront évalués selon divers critères estimant notamment la motivation des acteurs, la diversité des services imaginés, le potentiel de développement du projet et des partenariats avec d'autres acteurs de l'agglomération ainsi que l'ancrage territorial en lien avec les besoins du territoire. Le lieu d'implantation rentre également dans les critères de sélection prévoyant de privilégier les projets situés au sein ou à proximité d'un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

De son côté, l'ACSO pourrait participer dans le financement, l'aménagement des locaux et de l'équipement en matériels, ou du fonctionnement de la structure. En tant que collectivité, l'ACSO permettrait également au porteur de projet l'accès aux financements par la région Hauts-de-France et par l'Europe.

Pour l'ACSO, les enjeux de la création d'un tiers lieu de co-travail sur son territoire sont multiples. Un tel espace favorise en effet le partage des savoirs et la rencontre d'acteurs économiques aux pratiques différentes autour de besoins similaires et complémentaires, contribuant ainsi à dynamiser l'économie du territoire et à faciliter l'émergence de nouveaux emplois et la diversification de l'économie locale.

Tous les éléments à renseigner pour candidater à l'AMI Tiers-lieu de l'ACSO et les critères de sélection sont disponibles sur www.creilsudoise.fr. Les dossiers de candidature sont à transmettre à l'ACSO par voie postale ou par email – b.pasqual@creilsudoise.fr – au plus tard le 11 septembre 2020.

L'élaboration d'une feuille de route numérique, réalisée avec les villes et les acteurs socio-économiques du territoire et adoptée en 2019, a permis à la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise d'identifier le besoin de développer un véritable lieu d'innovation économique et social favorisant l'accompagnement de la population et en particulier des acteurs économiques dans la transformation numérique de leurs pratiques professionnelles. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le Projet de Territoire de la collectivité dont le développement économique constitue le fil rouge des actions.

CONTACTS PRESSE : 19-200615

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.